Réunion du CTPC du Cemagref du 26 juin 2007

Motion proposée par les représentants du personnel

SUD-Recherche-EPST / FO / CGT

Le CTPC du Cemagref réuni le 26 juin 2007 dénonce la tentative de passage en force du projet de loi «*portant organisation de la nouvelle université*» repoussé au CNESER (Comité National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) le 22 juin.

Le projet du Président de la République alors qu'il était encore candidat était de transformer les organismes de recherche en «agences de moyens». Des articles du projet de loi donnent des responsabilités aux universités vis-à-vis des emplois de chercheurs des EPST et soulèvent des interrogations sur un possible transfert des personnels chercheurs ou des équipes de recherche des EPST vers l'Université.

Nous rejetons un tel projet qui aurait pour conséquence un accroissement de la précarité et le démantèlement de notre Etablissement. Le CTPC du Cemagref se prononce pour :

- l'abandon de ce projet de loi,
- le maintien de l'ensemble des missions et prérogatives du Cemagref en matière de recherche,
- le refus d'un éventuel transfert des personnels chercheurs comme des autres catégories vers l'université et les grandes écoles, et pour que les personnels Cemagref actuellement en UMR continuent à dépendre du Cemagref,
- le maintien du statut de chercheur fonctionnaire à plein temps,
- le remplacement intégral des départs à la retraite par des postes de titulaires,
- et l'ouverture de réelles négociations sur les moyens de renforcer le service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Cela passe notamment par l'augmentation du soutien de base et la création d'emplois de personnels titulaires de toutes catégories.

Résultat du vote :
POUR : 8 (6 SUD-Recherche-EPST, 1 FO[1], 1 CGT)
Abstention : 1 (SNIGREF-CFTC)
CONTRE : 9 (administration)

La motion est rejetée par le CTPC, du fait du vote bloqué « contre » de l'ensemble des représentants de l'administration et de l'abstention d'un des représentants du personnel, désigné par la liste commune SNIGREF-CFTC.

[1] Il manquait un représentant FO, empêché